

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 2 (1987)
Heft: 2: Gazette

Rubrik: Il est moins une

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IL EST MOINS UNE

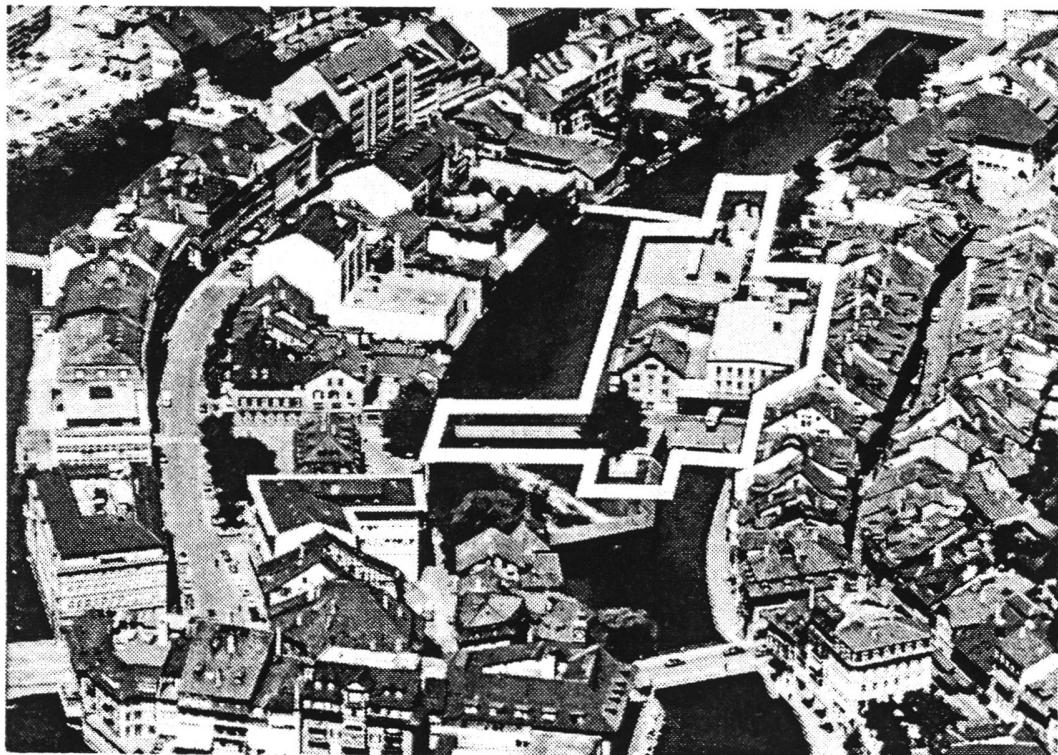
Chronique

- Les caves *Malaga* de Lenzbourg ont été démolies.



Les caves Malaga de Lenzbourg, 1889-1986.

- A Thoune, l'ensemble des *Minoteries* est encore entier. La commune de Thoune, qui peut démolir suite à la votation du 22 septembre 1985,



Le quartier des Minoteries à Thoune.

et le parti "Alternative Démocratique", qui a déposé un recours contre cette démolition, attendent maintenant qu'un architecte de Winterthour, monsieur Hans Peter Baertschi, fasse connaître ses conclusions quant à l'opportunité de sauvegarder ces bâtiments. Ce spécialiste des questions d'urbanisme et d'archéologie industrielle a en effet été chargé d'expertiser cet ensemble et de définir son impact architectural. La commission cantonale chargée de la protection des paysages et sites urbanisés (favorable à la démolition) ainsi que l'Office cantonal de la protection des monuments (qui souhaiterait conserver la substance bâtie et surtout l'aspect de ce quartier) ont tous deux été récusés comme experts par les parties.

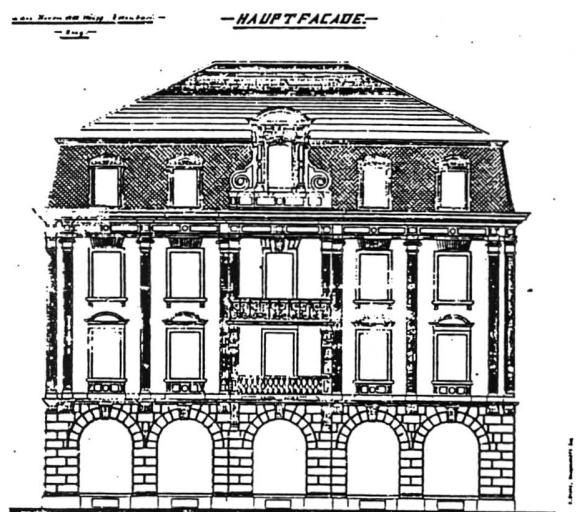
Menaces sur la maison Alpenblick de Zoug

Le bâtiment de briques rouges situé 1, Alpenstrasse, devrait être démolie selon un projet. Cette maison est un témoin remarquable de l'historisme. Il a été construit en 1899 avec des éléments d'une des plus importantes constructions baroques civiles de Zoug qui avait dû céder sa place à la nouvelle poste d'alors.

Cette construction ne doit pas être sauvée que pour sa valeur intrinsèque. De par sa position au début de l'Alpenstrasse, il a une fonction urbanistique précise et sert de repère saillant dans le paysage urbain zougois.

Basé sur le plan de zone de 1982, le projet déposé pourrait facilement être modifié de manière à conserver cette maison; cela améliorerait sans doute ledit projet.

La commission des constructions de la ville de Zoug avait établi le plan d'affection pour cette zone en admettant que la maison Alpenblick devait être maintenue.



Façade principale de la maison Alpenblick

Le Département des Travaux publics du canton avait d'ailleurs admis le bien-fondé de ce plan.

Le service zougois de la protection du patrimoine considère que l'immeuble de l'Alpenstrasse n° 1 doit absolument être protégé.

La Ligue suisse pour la protection du patrimoine a démontré dans un mémo-randum de sept pages que cette maison avait une valeur indéniable et qu'elle avait une position importante dans la ville.

Cela n'a pas empêché le Conseil municipal d'octroyer la permission de démolir cet immeuble.

Une pétition signée par 24 membres du Conseil municipal a été remise au Conseil d'Etat zougois.

"Il n'est pas encore trop tard pour éviter de commettre une erreur irréparable", argumente Peter Kamm, membre du Conseil municipal; il souhaite que l'exécutif local prenne conscience de ses responsabilités et agisse intelligemment.

Contact: Madame Christine Kamm-Kyburz, 14, Rothausweg, 6300 ZOUG

Immeuble commercial d'Uetendorf

Pour sauvegarder ce bâtiment, le groupe "Kulturzunft Dorflüt" a obtenu que les parties en cause, soit la commune (propriétaire) et le Gürbetabahn (acheteuse potentielle), d'attendre encore deux ans avant de décider sans appel de la démolition de cette maison dans le quartier de la gare, ce afin d'éviter de créer une situation de fait incontournable.



"Altes Konsum", Dorfstrasse, Uetendorf

Travaillant sur mandat du Conseil municipal, un groupe de travail doit désormais refondre l'ensemble du plan de zone du centre d'Uetendorf. Le groupe "Kulturzunft Dorflüt" entend toujours contribuer de manière positive à la défense du paysage urbain dans sa commune.

Contact: Annemarie Kurth, Bachhalde 326, 3138 Uetendorf, tél: 033/45.36.16.